

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 18

Artikel: Camp de Châlons
Autor: Napoléon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328376>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CAMP DE CHALONS.

Nous empruntons à quelques journaux français, particulièrement au *Constitutionnel* et au *Moniteur de l'armée*, les renseignements suivants sur le camp de Châlons :

Le camp de Châlons est situé à 20 kilomètres environ de cette ville, et dans l'angle formé par les routes de Reims et de Séダン. À mesure que l'on s'éloigne de Châlons et que l'on s'avance dans les plaines de la Champagne, la belle végétation qui orne les rives de la Marne disparaît peu à peu ; les exploitations agricoles, les fermes deviennent de plus en plus rares, et les plantations et les champs cultivés cèdent la place à des terrains incultes et stériles. Les acacias, les peupliers et les tilleuls sont remplacés par des pins rabougris qui viennent à peine de loin en loin rompre la monotonie de ces vastes plaines. Entre ces rares bouquets de bois dont la triste verdure repose imparfaitement la vue, s'étendent de larges espaces parfaitement appropriés à l'installation et au déploiement de forces considérables. Les terres, dont le sous-sol est formé d'un immense banc de marne blanche, empruntent à cette circonstance une densité, une sorte d'élasticité qui les rendent très favorables à la marche des hommes et des chevaux.

Décidé, en principe, depuis bientôt un an, l'établissement du camp a marché rapidement à partir du moment où l'emplacement des troupes a été définitivement arrêté par l'empereur.

On trouverait difficilement une situation plus convenable à tous les titres : légèrement ondulé, le champ de manœuvres, qui ne renferme pas moins de 14,000 hect., est assez élevé pour garantir aux troupes un air pur et dégagé de tous miasmes délétères. Le camp, proprement dit, est assis sur les bords du Cheneu, ruisseau qui se jette dans la Vesle à son confluent avec la Noblette ; il se divise en plusieurs parties distinctes.

Le quartier-général de l'empereur, vaste quadrilatère de 250 mètres de largeur sur 150 de profondeur, tracé sur une éminence qui domine le camp, fait face au front de bandière des troupes en regardant le nord-ouest. Il contient trois chalets en bois, dont l'un, celui du milieu, faisant saillie sur la ligne, est spécialement affecté au service personnel de Sa Majesté. Les deux chalets placés en ailes sont affectés aux salles à manger, aux salons de réception, etc. Deux baraques doubles sont destinées aux invités. D'autres baraques, en arrière de celles-ci, ont été disposées pour l'imprimerie, le télégraphe, les cuisines, les écuries d'un service de 200 chevaux, les magasins à fourrage, les gens de service, etc.

Ces constructions sont à un mètre au-dessus du sol. Elles sont faites avec élégance. L'installation y est très confortable. Entre les deux lignes qu'elles forment s'élèvent les tentes planchées des aides-de-camp, des officiers d'ordonnance et celles des gens de leur service personnel.

Des plantations de sapins donnent de l'ombre et un aspect agréable au quartier impérial.

Le quartier général de M. le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, faisant fonctions de major-général, a été établi à un kilomètre de distance et à la droite de l'Empereur.

Le camp, dont le front de bandière fait face au quartier impérial, et qu'une distance d'un kilomètre en sépare, forme un polygone avec angles saillants et rentrants, dont les huit côtés sont d'inégales longueurs; il a pour limites, au nord-ouest, un petit cours d'eau qu'on nomme le Cheneu, à l'est la Suippe et au sud la Vesle, deux petites rivières qui sont là presque à leur naissance. — La droite, qui fait face au sud, est occupée par les trois brigades de la division de cavalerie du général Morris; en arrière de cette ligne et de l'autre côté d'un petit ruisseau qui coule entre elles est placée l'artillerie. Les chevaux ont donc à proximité l'eau nécessaire pour les abreuver. — L'infanterie, composée des deux divisions Mellinet et Camou, a dressé ses tentes sur la gauche, formant une ligne brisée qui s'étend de l'ouest à l'est. Entre la cavalerie et l'infanterie, et en arrière du génie de la garde qui les sépare, sont campés les cent-gardes.

En arrière de l'artillerie de la garde sont placés le génie et l'artillerie de la ligne, le train des équipages, les services administratifs, les boucheries, etc. Toutes ces installations sont parfaitement organisées et disposées de manière à satisfaire à toutes les nécessités des divers services.

Les dispositions prises pour le campement de chaque corps sont réglementaires. Les tentes de l'infanterie contiennent dix hommes; celles de la cavalerie en contiennent huit. En arrière sont les tentes du petit état-major et celles des officiers de troupe. Les chevaux sont au piquet, à l'exception de ceux qui sont la propriété des officiers.

Les généraux, leurs aides-de-camp et leurs état-majors campent en arrière des troupes placées sous leur commandement.

En avant des tentes de la troupe sont construites des baraqués pour les cuisines, et en seconde ligne pour les salles à manger des officiers, qui vivent en commun, à l'instar des *mess* de l'armée anglaise.

Les distributions se font en nature et le soldat vit au régime de l'ordinaire.

En arrière et au centre de chaque division se trouve une baraque affectée à l'infirmerie, de la contenance de cent lits. Le service hospitalier y est convenablement installé.

L'aspect du camp et la tenue des troupes, sont également sévères. Ce n'est pas à dire pour cela que les instants de repos ne soient pas égayés, comme ailleurs, par toutes les inventions et toutes les distractions que peut inventer le soldat; seulement son imagination en fait les frais, et non plus la propriété des particuliers. A ce propos, nous devons signaler l'ouverture du théâtre des Grenadiers, qui a donné samedi sa première représentation.

La garde étant au camp pour son instruction, les permissions sont très restreintes, surtout celles de découcher. Celles de 24 heures et plus ne sont accordées que pour des motifs graves.

L'éloignement où se trouve le camp des grands centres de population en fait une sorte de Thébaïde militaire, dont le calme est singulièrement favorable aux progrès de l'instruction. Les établissements de la troupe et le terrain de manœuvre ne sont plus encombrés, comme cela arrive le plus souvent ailleurs, par cette foule de visiteurs, de curieux qui peuplent les cantines et gênent souvent les mouvements de la troupe pendant les manœuvres. On est très sobre de permissions pour visiter les campements ; le sous-chef d'état-major général doit contresigner le bulletin de celles qui sont accordées par le major général. MM. les généraux peuvent cependant accorder des permissions au moyen de bulletins semblables pour visiter leurs camps particuliers, et les personnes, qui sont accompagnées par un officier de quelque corps ou arme que ce soit, peuvent circuler sans obstacle.

Les heures du réveil et de la retraite sont annoncées par un coup de canon tiré au centre du camp, et tous les jours, une heure avant l'appel du soir, une musique, désignée à tour de rôle dans chaque brigade, se fait entendre sur le front de bandière.

Le village du grand *Mourmelon* ou *Coquinville*, comme l'appellent les soldats qui y ont été écorchés, renferme un certain nombre de cafés, de cabarets et de restaurants qui se disputent la place avec les marchands de toutes sortes que l'on rencontre dans le voisinage des grandes réunions de troupes. Ces établissements sont assez bien approvisionnés ; mais l'établissement des *Mess* dans tous les corps de la garde et les occupations nombreuses qui remplissent la journée du soldat, ne semblent pas promettre de brillantes recettes à ces industriels.

Le périmètre du terrain militaire est de quarante-deux kilomètres ; il est indiqué par des poteaux placés de distance en distance, et s'appuie au nord sur les villages d'Auberives-Suippes, du Grand-Saint-Hilaire, de Jonchery et de Suippes ; à l'est, sur la route de Châlons à Sedan ; au sud, sur les villages de La Cheppe, de Cuperly, de Vadenay, de Bouy, de Louvercy et de Livry ; enfin, à l'ouest, le cours du Cheneu et les deux Mourmelons ferment le polygone où s'exécutent, depuis l'arrivée de l'Empereur, les exercices préparatoires qui serviront de prélude aux grandes manœuvres commandées par Sa Majesté en personne.

Ces opérations ont dû commencer lundi 7 septembre, et se continuer, tous les deux jours, pendant la durée du camp. Quant aux troupes qui doivent y prendre part et qui y sont complètement installées, leur effectif se décompose de la manière suivante :

| | Hommes. | Chevaux. |
|---|---------------|--------------|
| Douze batteries d'artillerie (6 à pied, 6 à cheval) | 2,000 | 1,730 |
| Infanterie, 8 régiments | 14,000 | 100 |
| Cavalerie, 6 régiments | 4,600 | 3,600 |
| Deux compagnies du génie | 200 | 30 |
| Un escadron du train | 550 | 400 |
| Totaux, | <u>21,250</u> | <u>5,860</u> |

En joignant à ces totaux ceux des détachements de gendarmerie, des sapeurs-pompiers, des services administratifs, etc., on voit que l'ensemble des forces réunies

au camp de Châlons comporte 23,000 hommes et 6,000 chevaux environ, c'est-à-dire plus du double des troupes qui ont manœuvré à Satory en 1854 et 1855, et plus du triple de celles qui avaient été réunies à Saint-Omer aux mêmes époques.

Un chemin de fer de 25 kilomètres de parcours relie le camp à la grande ligne de l'Est, par la vallée de la Vesle. »

Les manœuvres ont commencé mardi dernier, 1^{er} septembre ; elles ont lieu par brigade les mardis, mercredis, jeudis, et par division les vendredis et samedis. Le lundi, repos jusqu'à nouvel ordre. Le dimanche, grand'messe à huit heures et demie à la chapelle du grand quartier impérial; toute l'armée s'y réunit. Les régiments sont formés en colonne serrée par division, et décrivent le fer à cheval.

L'Empereur a assisté jusqu'à présent à toutes les manœuvres, qui durent trois heures en moyenne. Il marche avec tout son état-major, un peloton de cent-gardes et un peloton du régiment de cavalerie qui se trouve de service de jour.

—
L'Empereur a adressé l'ordre du jour suivant à la garde ; les passages où il parle de la tenue sont dignes d'être médités par plus d'un officier suisse, qui ne comprennent point encore l'importance de certaines parties de l'équipement qu'ils affectent d'appeler des *hochets*. La recommandation de l'empereur quant à la tenue, aussi juste que concise, s'adresse autant à cette mode de débrailement en fait d'habillement et d'équipement qui tend depuis quelques années à s'introduire dans l'armée française, surtout par l'exemple des soldats d'Afrique :

Soldats !

Je vous ai réunis ici sous mon commandement parce qu'il est utile que l'armée puisse dans la vie commune des camps le même esprit, la même discipline, la même instruction. Or, la garde, comme corps d'élite, doit la première, par des efforts constants, se maintenir au rang que lui donnent ses anciennes traditions et ses services récents sur le champ de bataille.

Les Romains, dit Montesquieu, considéraient la paix comme un exercice, la guerre comme une application; et, en effet, les succès obtenus par de jeunes armées ne sont, en général, que l'*application* d'études sérieuses faites pendant la paix.

Je ne doute pas qu'officiers et soldats ne s'efforcent de concourir avec zèle au but que je me propose. Je recommande aux uns une sévérité paternelle; aux autres, une obéissance nécessaire; à tous, la bonne volonté et l'observation rigoureuse de la tenue; car la tenue c'est le respect de l'uniforme, et l'uniforme est l'emblème de ce noble métier d'abnégation et de dévouement dont vous devez être fiers. N'oublions pas que tout signe caractéristique de l'armée, à commencer par le drapeau, représente une idée morale, et que votre devoir est de l'honorer.

Ce camp ne sera donc pas un vain spectacle offert à la curiosité publique, mais une école grave que nous saurons rendre profitable par des travaux soutenus, et dont les résultats seraient évidents si jamais la patrie avait besoin de vous.

NAPOLEON.

Pour copie conforme :

Le général REGNAULD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY,
faisant fonctions de major-général.

Camp de Châlons, 30 août 1857.

ORDRE GÉNÉRAL.

Les manœuvres devant autant que possible ressembler à celles qui s'exécutent en temps de guerre, la garde impériale observera les prescriptions suivantes :

Etant appelée à manœuvrer dans un pays découvert où il est facile d'embrasser l'ensemble des mouvements, chaque division sera constamment formée de troupes d'une même arme, c'est-à-dire que la cavalerie, comme l'artillerie, restera toujours sous le commandement de son chef, et qu'il n'y aura point de batteries attachées d'une manière permanente aux divisions ; néanmoins, le général d'artillerie devra toujours obtempérer aux demandes que lui feront les généraux de division, jusqu'à concurrence de deux batteries par division d'infanterie ou de cavalerie.

Lorsque les troupes seront réunies sur le front de bâtière et qu'il s'agira de manœuvres générales, on adoptera la formation suivante : chaque bataillon se formera en colonne par division à distance de peloton, la droite en tête. Cela sera l'ordre fondamental et habituel dans tous les mouvements en ligne ou en colonne.

Lorsqu'on sera censé marcher loin de l'ennemi, les bataillons en ligne ne conserveront pas leur intervalle de déploiement, mais pourront serrer jusqu'à un intervalle égal au front d'une division.

Si le général en chef veut faire autant de colonnes qu'il y a de régiments, chaque régiment, ployé en colonne par bataillon à demi-distance, conservera un *intervalle* de cinq divisions entre chaque régiment, et chaque bataillon une *distance* égale à deux fronts de division.

Dans la cavalerie, chaque régiment se formera en colonne serrée sur le 1^{er} escadron.

Dans l'artillerie, chaque régiment marchera en colonne par batterie.

Lorsque le corps d'armée se mettra en bataille sans recommandation spéciale, chaque division d'infanterie aura un régiment en réserve à 300 mètres en arrière.

Dans la division de grenadiers, le régiment de zouaves aura un bataillon à droite de la ligne et un autre à gauche.

Dans la division de voltigeurs, le bataillon de chasseurs sera moitié à droite, moitié à gauche de la division.

Les manœuvres s'exécutant dans un pays de plaines, l'avant-garde sera uniquement composée de cavalerie et d'artillerie légère.

Le général en chef aura toujours à indiquer à chaque division la place qu'elle doit occuper dans l'ordre de bataille et la direction qu'elle doit suivre.

Cette règle est essentielle à suivre puisque des capitaines expérimentés avancent que maintes batailles ont été perdues pour y avoir manqué.

Dans ce but, le général en chef désignera par ses aides-de-camp ou par les soins du major général, l'emplacement et la direction de chaque division, dans la marche en avant comme en retraite.

Le chef d'état-major de chaque division présidera au placement de chaque bataillon, aidé par les adjudants-majors. Le principe qu'ils doivent toujours observer est de subordonner l'emplacement des troupes aux accidents de terrain.

NAPOLÉON.

Pour copie conforme :

Le général REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY,
faisant fonctions de major-général.

Le 7 a eu lieu la première grande manœuvre, depuis 11 heures à 3 1/2. L'ennemi était supposé venir de Suippes pour attaquer le village de Grand-Mourmelon. Tout s'est passé régulièrement et suivant l'ordre général pour la formation des lignes. Deux artilleurs ont été grièvement blessés par une pièce partie pendant la charge avec l'écouillon dedans.

Le 9, la manœuvre a eu lieu comme suit d'après une correspondance du *Moniteur de l'Armée* :

L'ennemi était censé venir attaquer le camp, en suivant la voie romaine, ayant sa gauche appuyée à la Vesle.

On s'est rendu en colonne par brigade sur le point où l'empereur devait établir sa ligne de bataille. Une fois les premières dispositions prises, l'empereur tira son épée, les trompettes et les clairons sonnèrent le *garde à vous*, et les déploiements commencèrent. Pendant ce temps la ligne de tirailleurs ouvrait son feu, ainsi que les batteries d'artillerie placées aux ailes.

Quand l'ordre de bataille fut bien établi, les tirailleurs se rallièrent au pas de course et le feu de deux rangs commença sur toute la ligne; la 1^{re} division forma ensuite les échelons par bataillon l'aile droite en avant, la 2^{me} division l'aile gauche en avant; le feu recommença de nouveau, puis la cavalerie, passant par les intervalles, chargea vigoureusement à plusieurs reprises et par régiment.

La brigade de cuirassiers a fourni des charges superbes: toute la plaine en tremblait.

Enfin, après une série de mouvements, on a lancé de nouveau la brigade légère de cavalerie à la poursuite de l'ennemi; c'est là que nous avons vu briller nos beaux escadrons de chevaux arabes, montés par les chasse-marée (nom donné aux chasseurs d'Afrique par les zouaves).

La 3^{me} grande manœuvre a eu lieu le 12. L'empereur, qui commandait en personne, était accompagné du maréchal Canrobert, invité à passer quelques jours au camp. Le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, est aussi au camp depuis quelques jours. La 4^{me} manœuvre a eu lieu le 14, à la satisfaction de l'état-major.

CORRESPONDANCE.

. . . . 3 septembre 1857.

Permettez-moi de vous dire quelques mots du premier cours de répétition d'artillerie à Bière qui a duré du 16 au 30 août, et auquel assistaient les deux batteries de 6 liv., n° 23 et 51 de Vaud. Et d'abord, les capitaines seraient certainement en droit de se plaindre du peu de temps qui leur est accordé à Morges pour procéder à l'organisation de la compagnie, à la reconnaissance du matériel livré, et particulièrement à l'ajustement des harnais, des traits et à l'appariement des paires de chevaux, tout autant de choses qu'il importe de faire dès le principe avec le plus grand soin. Bien plus, dans la batterie 51 (je ne sais ce qui en fut pour la batterie 23), ce fut l'officier chargé de l'organisation du service du train qui dut lui-même courir à la recherche de ses chevaux disséminés dans les différentes écuries de Morges sans qu'aucun agent de l'administration se trouvât là pour lui donner les indications nécessaires et les livrer régulièrement. — Si nos batteries d'artillerie devaient se mettre en campagne sans être mieux organisées qu'elles le sont ordinairement au sortir de la cour de l'arsenal, nul doute qu'au bout de peu de jours l'on eût un nombre considérable de che-